

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [carole-dulude](#)

<https://www.cadre21.org/membres/259e3fb7e3fd1e67ae5f1d50>

Date d'obtention : 2021-10-29 13:28:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important en premier lieu, de parler à l'auteur du signalement, qui n'est pas nécessairement la victime, afin de la rassurer et la soutenir au besoin. Il pourrait être tentant de passer cette étape et rencontrer la victime en premier. comme dans le cas de Meghan et Cassandra. Ensuite on pourra rencontrer la victime. Par la suite, on doit évaluer l'incident, poser les questions sans jugement et remplir la grille sexto afin de consigner toutes les informations pertinentes et les élèves impliqués. Ensuite on doit vérifier les informations reçues auprès des témoins, en les rencontrant seul à seul pour préserver la confidentialité et l'intégrité des personnes concernées. La dernière étape consiste à rencontrer le présumé instigateur afin d'obtenir sa version des faits, remplir la grille et référer le au service de police au besoin. Tous les renseignements recueillis permettront d'évaluer s'il s'agit d'un geste impulsif ou malveillant. Le tout doit se faire rapidement afin d'éviter la propagation des photos et les cellulaires doivent être confisqués. Tout cela permettra au service de police et au DPCP de décider s'il y aura une rencontre de sensibilisation ou une enquête policière et une convocation au tribunal de la jeunesse. Dans tous les cas un intervenant ne doit JAMAIS regarder les photos car cela constitue un acte criminel au sens de la loi.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens de ces trois mises en situation, c'est de bien cerner le rôle que je dois jouer dans le processus. En effet, les situations de sextage sont souvent dénoncées à l'école mais il s'agit de savoir si c'est un cas d'application de sexto dans le cadre scolaire, comme dans le cas Nicolas et son père. Des fois notre rôle est d'appliquer le protocole sexto, comme dans le cas de Cassandra/Meghan/William mais d'autres fois il s'agira de référer les personnes impliquées auprès du service de police. Il faut également savoir où notre rôle s'arrête, car nous ne sommes pas supposés être des mandataires de la police, ni une source pour les journalistes, comme dans le cas de Nicolas et son père et de ce fait, on doit nommer nos limites et référer pour la suite aux bonnes personnes. Je retiens également le fait qu'il est important de bien suivre les étapes de la méthode afin de bien cerner le problème, de rencontrer toutes les personnes impliquées afin d'obtenir un portrait juste et ainsi agir de la bonne façon par la suite. De plus, il faut se poser les bonnes questions lorsqu'il y a récurrence ou que l'histoire se complique, car il se peut que l'on soit sollicité plus tard lorsqu'il y a un ajout d'informations comme dans le cas de Nicolas ou de Cassandra et William. Toutefois, lorsqu'il est de mon rôle d'intervenir avec la méthode sexto, je dois dresser rapidement un portrait de la situation en rencontrant les élèves concernés, en remplissant la grille, en confisquant les appareils afin d'éviter la propagation des photos, tout en préservant l'intégrité de tous dans le respect de chacun et avec bienveillance.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, ce qui me semble le plus délicat lorsqu'une situation de sextage est dénoncée, c'est de ne pas TOUT prendre en charge. Toutefois, avec la méthode sexto je crois sincèrement que cela va me faciliter la tâche. En effet, c'est une méthode claire et précise qui s'applique étape par étape. Le rôle de chacun des intervenants est dès lors beaucoup plus clair et c'est sécurisant de savoir que nous pouvons appuyer notre intervention sur un document bâti par une équipe de professionnels avec chacun son expertise. Pour moi, toutefois le plus difficile est de recueillir les informations de la victime et de la personne qui fait le signalement car c'est habituellement très chargé en émotion. Toutefois avec la méthode sexto, ça nous donne un cadre qui nous permet de rester plus axé sur les faits sans jugement et avoir l'impression d'agir efficacement et rapidement sans doute.